Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 37 (1911)

Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fiques à exporter, porter son attention sur les pays de production.

» Nous sommes persuadés que nos hautes autorités seconderont les efforts qui seront faits dans les directions indiquées ci-dessus et nous avons tout lieu de croire que ces efforts seront récompensés et contribueront puissamment au développement et au bien-être de la Suisse. »

Tunnel du Mont d'Or.

Etat des travaux au 31 mai 1911.

Côté suisse.										
Avancement de la galerie de base		,						918	m.	
» » de faîte			į	,	ř			733))	
Abatages de la galerie de base .				÷				200))	
» » de faîte .								469))	
Maçonneries de la voûte	•							400))	
» des piédroits								15))	
Côté France. — On travaille tou	ujo	urs	s à	la	tra	ano	ché	e de	la	
tête.			_							

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES

Formulaire D.

Reproduction interdite.

NORMES

RELATIVES A

l'exécution des travaux de construction

établies avec l'assentiment d'autorités et d'administrations publiques et d'accord avec la Société suisse des entrepreneurs.

Rureau	d'arc	hit	ec	te	:

Objet du contrat:.....

Entreprise:

CONTRAT

	a o i	1 1 1 1 1 1	_	
relatif				
Entre				المستحد المستحد المستحد
en qualité de 1				
et				
en qualité d'en probation écri	drepreneur, a te du maître,	été conclu, le contrat c	sous rése l'ouvrage	erve de l'ap suivant :

ART. 1er.

Le maître remet à l'entrepreneur, qui accepte, l'exécution des travaux désignés ci-dessus; les dispositions du présent contrat et les éléments suivants constituent la base du contrat

a.	les plans présentés lors de la passation du contrat
	et l'avant métré

- b. la soumission ou l'offre de l'entrepreneur en date du
- c. les «Conditions générales» (formulaire E), des Normes relatives à l'exécution des travaux de construction, établies par la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes
- d. les «Conditions spéciales» pour

ART. 2.

Les délais d'achèvement des ouvrages sont fixés comme suit:

ART. 3.

En cas d'inobservation des délais stipulés à l'article 2 cidessus, l'entrepreneur subit à titre de peine ou amende conventionnelle, conformément aux dispositions des « Conditions générales » précitées, les retenues suivantes :

ART. 4.

L'entrepreneur fournit les garanties suivantes:

ART. 5.

L'Architecte représentant du Maître de l'ouvrage,

L'Entrepreneur,

Approuvé, le Maître de l'ouvrage,

Accepté par l'assemblée des délégués de la S. S. d. I. et A. du 11 décembre 1910, à Aarau.

Association internationale pour l'essai des matériaux.

Les séances de discussion suivantes auront lieu pendant l'été 1911.

l'e séance: sujet **Les Ciments**, *le 15 juin*, à 10 h. du matin, dans la salle du tribunal (Hôtel-de-Ville) de Neuchâtel, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société suisse des fabricants de ciment, chaux et plâtre.

Dans cette séance, on passera en revue l'industrie suisse des ciments et on étudiera les essais scientifiques pour l'exposition nationale. A l'ordre du jour aussi, l'élasticité du béton à la compression.

2^{me} séance: sujet **Les métaux,** *le 20 juillet,* à 2 ¹/₂ h., dans l'auditoire de l'Etablissement pour l'essai des matériaux, à Zurich. On traitera spécialement *l'essai de la fonle*.

Les communications ou propositions concernant ces séances seront reçues avec reconnaissance par M. le prof. Schulé, à Zurich.

Outre les membres de l'Association, les ingénieurs et architectes qui s'intéressent aux questions traitées seront les bienvenus.